

**AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE – APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)  
en vue d'une activité de petite restauration et de vente de boissons et d'une  
activité « Bar à cocktails » dans le cadre du week-end Street 'Art du 6 au 7  
juillet 2024.**

Occupation temporaire du domaine public

**1 - Dénomination, adresse, numéro de téléphone :**

DÉPARTEMENT DE LA SOMME  
Direction de la Culture et des Patrimoines  
Centre culturel départemental - Abbaye de Saint-Riquier  
Place de l'Eglise  
80135 SAINT-RIQUIER  
Téléphone : 03.60.03.44.75/ 06.07.30.89.27

**2 – Fondement juridique**

En application de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), le Département organise une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester, en vue de l'attribution de titres d'occupation à visée économique.

Il ne s'agit ni d'un marché public, ni d'une concession de service.

**3 – Objet, description de l'occupation**

Le Département de la Somme organise au Centre culturel départemental de l'Abbaye de Saint-Riquier (80135) un week-end Street'art les 6 et 7 juillet 2024, dans l'objectif de rassembler les publics sur un week-end dédié au graffiti au rythme des vibrations urbaines.

Dans le cadre de cet évènement, le Département de la Somme souhaite y installer une activité commerciale de petite restauration et de vente de boissons ainsi qu'une activité de « Bar à cocktails », à destination des visiteurs. La présence du public est prévue de 10h00 à 21h00 le samedi et de 10h00 à 18h00 le dimanche.

Pour l'organisation de cet évènement, le Département lance un appel à manifestation d'intérêt pour l'utilisation privative du domaine public, couvrant les deux jours de l'évènement : soit le 6 juillet et le 7 juillet 2024 en vue de l'exercice de l'activité commerciale de petite restauration et de vente de boissons ainsi qu'une activité de « Bar à cocktails »,

Soucieuse de proposer une offre diversifiée de restauration et de boissons et de proposer la plus large concurrence possible, la présente consultation est divisée en 3 lots :

- Lot 1 : Activité de petite restauration et de vente de boissons se déroulant le 6 juillet 2024,
- Lot 2 : Activité de petite restauration et de vente de boissons se déroulant le 7 juillet 2024,
- Lot 3 : Activité de « bar à cocktails », se déroulant le 6 juillet 2024.

#### **4 - Caractéristiques de l'occupation**

Le porteur de projet sera autorisé à occuper les jardins du Centre culturel départemental de l'Abbaye de Saint-Riquier. L'emplacement pour l'implantation éphémère des activités de petite restauration et de vente de boissons et de l'activité de « Bar à cocktails », se situe dans les jardins, soit sous la grange vitrée ou soit dans le cloître du Centre culturel départemental sis 1 place de l'Eglise, 80135 SAINT-RIQUIER.

#### **5 - Nature de l'occupation**

Chaque titre d'occupation sera délivré sous forme d'arrêté d'occupation temporaire.

#### **6 - Durée**

##### **Pour le lot 1 : Activité de petite restauration et de vente de boissons se déroulant le 6 juillet 2024**

L'offre de petite restauration et vente de boissons est attendue pour l'amplitude horaire suivante sous réserve de la tenue de l'événement :

- de 10h00 à 18h00

La présente autorisation est accordée du vendredi 5 juillet de 14h (installation avant le début de l'évènement si besoin) au samedi 6 juillet 2024 à 20h00 (temps de démontage compris).

##### **Pour le lot 2 : Activité de petite restauration et de vente de boissons se déroulant le 7 juillet 2024**

L'offre de petite restauration et vente de boissons est attendue pour l'amplitude horaire suivante sous réserve de la tenue de l'événement :

- de 10h00 à 18h00

La présente autorisation est accordée du samedi 6 juillet de 18h00 (installation avant le début de l'évènement si besoin) au dimanche 7 juillet 2024 à 20h00 (temps de démontage compris).

##### **Pour le lot 3 : Activité de « bar à cocktails » se déroulant le 6 juillet 2024**

L'offre de petite restauration et vente de boissons est attendue pour l'amplitude horaire suivante sous réserve de la tenue de l'événement :

- de 18h00 à 21h00

La présente autorisation est accordée du samedi 6 juillet de 16h00 (installation avant le début de l'évènement si besoin) au samedi 6 juillet 2024 à 22h30 (temps de démontage compris).

#### **7 – Redevance**

Un titre d'occupation temporaire du domaine public sera notifié à chaque candidat retenu. Cet arrêté d'occupation reprendra les modalités de calcul de la redevance, conformément à la délibération du 3 avril 2023 prévoyant l'instauration, pour toute occupation du domaine public générant une activité économique, d'une redevance variable dont les modalités de calcul seront prévues dans chaque règlement de consultation des Appels à Manifestation d'Intérêt et/ou avis de publicité.

Les modalités de calculs sont donc exposées ci-dessous :

Le montant de la redevance est fixé à 5% des recettes perçues par occupation. La redevance est limitée à 100 €.

Un titre de recettes sera établi à partir des éléments transmis par l'opérateur la semaine suivant l'évènement.

En l'absence de réception des éléments (attestation sur l'honneur du montant des recettes perçues), le montant forfaitaire de 200 € par occupation sera automatiquement recetté.

#### **8- Projets éligibles - Critères de sélection des projets :**

Les projets seront examinés au regard des 4 critères définis ci-après, en vue d'obtenir une note finale sur 100 points. Les candidats seront retenus en fonction du classement final. Les

candidats peuvent se présenter seul ou en groupement solidaire ou conjoint, en cas de groupement conjoint, un mandataire sera désigné. Aucun candidat ne pourra participer à plusieurs groupements faisant acte de candidature à la présente consultation. La composition du groupement ne pourra en aucun cas être modifiée entre la date de remise du dossier et la signature de la convention, sauf si cette modification vise à ajouter un ou plusieurs membres au groupement.

### **Critères d'attribution communs au lot 1 et au lot 2**

Critère 1 : Capacité structurelle du candidat : références et expériences sur des activités similaires, compétences (formation ...), moyens humains et moyens matériels mis à disposition pour le fonctionnement de l'équipement (30 points),

Critère 2 : Diversité des offres proposées en sucrée, salée et boissons (30 points),

Critère 3 : Mode de paiement (10 points),

Critère 4 : Tarifs proposés (30 points).

### **Critères d'attribution pour le lot 3**

Critère 1 : Capacité structurelle du candidat : références et expériences sur des activités similaires, compétences (formation ...), moyens humains et moyens matériels mis à disposition pour le fonctionnement de l'équipement (30 points),

Critère 2 : Diversité des boissons proposées (30 points),

Critère 3 : Mode de paiement (10 points),

Critère 4 : Tarifs proposés (30 points).

## **9-Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- le règlement de consultation,
- les emplacements à occuper (Annexe 1),
- la lettre de candidature (annexe 2),
- la fiche de présentation de l'offre (annexe 3),

Les candidats peuvent télécharger les documents du dossier de consultation sur un réseau électronique, (<https://marchespublics596280.fr>)

## **10 - Déroulement de la procédure**

Les candidatures et les offres seront examinées par les services du Département.

Le Département se réserve la possibilité de sélectionner un nombre inférieur d'offres. Toute offre reçue hors délai ou portant sur une activité autre que celle-ci définie ci-dessus sera rejetée.

En cas d'impossibilité pour le lauréat d'occuper le domaine public pour l'événement, le Département se réserve le droit de faire appel au candidat arrivé derrière lui dans l'ordre du classement, jusqu'à épuisement des candidatures.

Le Département peut également décider de ne pas donner suite à la procédure. Dans ces cas, les candidats ne peuvent pas prétendre à une indemnisation ou un dédommagement.

## **11- Adresse et condition d'envoi des candidatures**

### **11.1 Remise des offres sur support papier**

Les plis devront être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

DÉPARTEMENT DE LA SOMME  
Direction de la Culture et des Patrimoines  
Centre culturel départemental - Abbaye de Saint-Riquier  
Place de l'Eglise  
80135 SAINT-RIQUIER  
Téléphone : 03.60.03.44.75/ 06.07.30.89.27

ou, s'ils sont envoyés par voie postale, devront l'être à l'adresse ci-dessous :

DÉPARTEMENT DE LA SOMME  
Direction de la Culture et des Patrimoines  
Centre culturel départemental - Abbaye de Saint-Riquier  
Place de l'Eglise  
80135 SAINT-RIQUIER  
Téléphone : 03.60.03.44.75/ 06.07.30.89.27

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne seront pas ouverts.

### **11.2 - Remise des offres par voie électronique**

Les candidats peuvent télécharger les documents du dossier de consultation sur un réseau électronique, de même que déposer leur candidature par voie électronique (<https://marchespublics596280.fr>)

Les candidats ne peuvent utiliser qu'un seul mode de transmission de leur candidature, soit la voie électronique, soit la voie papier, sous peine du rejet de leur dossier.

Les candidats, qui transmettent leur candidature par voie électronique, ne supportent aucun frais autres que ceux liés à l'accès au réseau. Ils doivent cependant disposer d'un navigateur Internet ayant une puissance de chiffrement de 128 bits, et d'un environnement informatique mis à jour en matière de sécurité et d'antivirus, pour accéder à un site de protocole https.

### **12 - Date limite de réception des candidatures**

3 juillet 2024 à 14h00

### **13- Langue de rédaction**

Les candidatures doivent être rédigées en langue française.

### **14- Délai de validité des dossiers**

14 jours à compter de leur réception

### **15- Renseignements**

Renseignement techniques et administratifs auprès de la Direction de la Culture et des Patrimoines :

- Mme Hélène LE COANT, Directrice adjointe de la Direction de la Culture et des Patrimoines – 06.49.53.41.91/03.22.97.23.60 ou [h.lecoant@somme.fr](mailto:h.lecoant@somme.fr)

- Mme Delphine DELAMARRE, Responsable du Centre culturel départemental de l'Abbaye de Saint-Riquier – 06.07.30.89.27/03.60.03.44.75 ou [d.delamarre@somme.fr](mailto:d.delamarre@somme.fr)

**15 – Date d'envoi de l'avis à la publication**

19 juin 2024